

# Règlement du concours photo « Prairies d'automne et d'hiver en Médoc »

## Article 1 – Organisation et dates du concours

Dans le cadre de l'exposition « Murmures d'eau, chuchotement de terre, Médoc » de Claude Barraud, qui se déroulera du 6 juillet au 30 septembre 2018 au Fort Médoc, la Commune de Cussac-Fort-Médoc co-organise avec l'artiste un concours photo **du 1er janvier au 28 février 2018** sur le thème « Prairies d'automne et d'hiver en Médoc »

## Article 2 – Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et des personnes identifiables sur la photo. Deux participations maximums par personne sont acceptées.

## Article 3 – Modalités de participation au concours photo

3.1 Le thème « Prairies d'hiver en Médoc » doit être traité au format paysage **3:2** (rapport largeur sur hauteur) et en **noir et blanc**.

3.2 Pour participer au concours photo, la photo doit être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un courriel envoyé à [cussac.communication@orange.fr](mailto:cussac.communication@orange.fr)

La taille de la photo sera au minimum de 3100 par 2100 pixels et au maximum 6500 par 4300 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg ». En cas de deux envois, le second fichier photo sera sous la forme « nom-prénom2.jpg ».

Le sujet du courriel comprendra :

- la date et le lieu de la prise de vue (les photos antérieures aux dates de concours sont acceptées)
- les nom et prénom du participant
- l'adresse postale et le numéro de téléphone du participant
- l'adresse courriel du participant

3.3 Les images et courriels ne respectant pas ces critères seront éliminées.

La date limite de réception des courriels est le 28 février 2018 à minuit.

## Article 4- Critères de sélection

Les photographies seront évaluées sur

- le respect de la thématique
- la valeur technique et artistique

par le jury.

## Article 5- Prix

Les 6 photos lauréates seront tirées au format 54 X 36cm. Elles seront encadrées et exposées dans l'une des salles du Fort Médoc et intégreront la programmation de l'exposition « Murmure d'eaux, chuchotements de terres, Médoc ».

## Article 6 - Expositions des œuvres

Les photographies seront exposées durant toute la durée de l'exposition « Murmure d'eaux, chuchotement de terre, Médoc » du 6 juillet au 30 septembre 2018

## Article 7 – Annonce des résultats

Les gagnants seront informés par courriel et les résultats seront dévoilés sur le site de la commune de Cussac-Fort-Médoc durant le mois d'avril 2018.

### **Article 8 – Remise des prix**

Les gagnants retireront leur prix lors du repas de clôture de l'exposition.

### **Article 9 – Composition du Jury**

Il sera constitué :

- du Maire de Cussac Fort Médoc ou de l'Adjoint à La Vie Culturelle et Associative
- du Président des Amis du Fort Médoc
- de la chargée de développement local
- du commissaire de l'exposition

Le jury se réunira entre le 1<sup>er</sup> et 30 mars 2018.

### **Article 10 – Exclusions**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos réprimées par les lois en vigueur (caractère pornographique, pédophilie ...)

### **Article 11 – Droit à l'image**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

### **Article 12 – Responsabilités**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

### **Article 13 – Obligations**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entrainera l'annulation de la candidature.